

## Réaction de la FESP à la suite de la publication de l'ouvrage « Les Ogres » sur les crèches

Paris, le 19 septembre 2024,

La Fédération des entreprises de services à la personne, première Fédération représentative du secteur qui représente 1 250 entreprises de crèches et de micro-crèches, dont la majorité sont des micro-crèches, a pris connaissance de l'ouvrage *Les Ogres* de Victor Castanet publié le 18 septembre 2024.

La FESP tenait en premier lieu à réaffirmer tout son soutien aux parents et enfants, ainsi qu'aux centaines de milliers de professionnels et aux gestionnaires de crèches / micro-crèches publiques, associatives ou entrepreneuriales qui œuvrent au quotidien pour permettre aux familles de pouvoir disposer d'une solution d'accueil pour leurs enfants qui ont pu être heurtés par les faits visés dans l'ouvrage.

La FESP, par la voix de son Président Brice ALZON, affirme que les faits et les révélations qui sont rapportés dans ce livre sont inacceptables et condamne vivement ces pratiques. La Fédération s'est immédiatement rapprochée de la nouvelle direction de l'un de ses adhérents visé par l'ouvrage, qui a également condamné les pratiques présumées et a annoncé avoir initié des audits internes et déployé des mesures dans tous ses établissements pour s'assurer de l'absence de pratiques qui ne garantiraient pas la qualité d'accueil des enfants. Pour Brice ALZON, Président de la FESP, « *Les dérives graves constatées doivent être fermement condamnées sans délais.* »

La Fédération rappelle également, comme cela a été souligné dans le récent rapport de l'IGAS de 2023 et le Rapport de la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale de 2024 sur le modèle économique des crèches, que les pratiques dénoncées ne sont pas inhérentes à la nature juridique des crèches et qu'elles sont le fait « de défaillances systémiques » qui concernent malheureusement tout le secteur public et privé sans distinctions.

Les entreprises, qui ont réalisé plus de 80% des nouvelles créations de places d'accueil depuis les dix dernières années et emploient plus de 50 000 salariés, représentent 25% des établissements d'accueil du jeune enfant en France.

Comme indiqué dans les rapports cités ci-dessus et dans l'ouvrage de Victor Castanet, les modèles de financement actuels des crèches sont trop éloignés des besoins réels des structures, quelles que soient leurs tailles et nature juridique, pour assurer une pleine qualité d'accueil au sein des établissements et une attractivité des métiers, malgré l'engagement sans failles des professionnels et gestionnaires, et sont à l'origine des dysfonctionnements et actes de maltraitances.

La Fédération est depuis toujours pleinement engagée en faveur de la structuration et de la professionnalisation du secteur. Les actions de la Fédération sont le fruit du travail de ses adhérents au sein notamment de ses commissions métiers. Elle porte auprès des pouvoirs publics depuis plusieurs années des mesures fortes en faveur d'une exigence de qualité au service des enfants et des familles, par exemple la définition de règles nationales sur les taux d'encadrements, l'arrêt d'un cadre bâti, les exigences de diplômes et de qualification des professionnels, la systématisation et la multiplication des contrôles terrain de tous les acteurs par les PMI et les CAF sur les pratiques ainsi que sur la transparence financière de structures, etc.. Elle promeut également depuis toujours, pour aller au-delà des exigences et du cadre légal, la certification et la labellisation auprès de ses adhérents.

La FESP, avec l'ensemble de ses adhérents, a à cœur de pouvoir répondre aux besoins des familles, des collectivités et des administrations en mettant en place des services intégrant en priorité la qualité de l'accueil des enfants et la valorisation des conditions de travail des professionnels.

Néanmoins, il est majeur de retravailler l'ensemble de la politique de financement d'accueil du jeune enfant avec toutes les parties prenantes afin de proposer un système qui réponde à leurs besoins et à leurs enjeux et qui permettent de pallier le déficit d'attractivité dans le secteur qui compte à date plus de 10 000 professionnels manquants.

La FESP continuera d'être pleinement mobilisée pour la défense de ses activités, en s'appuyant sur une exigence totale de qualité et portera les travaux et les actions menés collectivement par ses adhérents au sein de ses commissions métiers, auprès des pouvoirs publics, ayant déjà permis de faire évoluer significativement le secteur.

### **Contacts presse :**

Shahina Akbaraly – 06 50 82 55 02 [s.akbaraly@o2p-conseil.com](mailto:s.akbaraly@o2p-conseil.com)

Erika Nardeux – 06 50 96 37 74 [e.nardeux@o2p-conseil.com](mailto:e.nardeux@o2p-conseil.com)

### **À propos de la FESP :**

La Fédération du service aux particuliers (FESP) est la Première Fédération représentative des entreprises de services à la personne ce qui fait d'elle l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics. En tant que Fédération leader du secteur et maison commune des SAP, elle représente plus de 3 600 entreprises et 130 000 salariés couvrant l'ensemble du champ des SAP (aide à domicile, petite enfance, ménage, repassage, téléassistance, soutien scolaire, cours à domicile, portage de repas, jardinage, etc.). Elle œuvre depuis 1996 à la défense, au développement, à la valorisation et professionnalisation du secteur. Elle a notamment inventé le dispositif d'avance immédiate du crédit d'impôt en vigueur depuis juin 2022. Membre du MEDEF, elle est à ce titre administrative au sein de la CNSA, CNAF, CNAV, CNAM.